

Arrêté n° 2024 -31 C

## ARRETE DU MAIRE Portant le choix d'une entreprise

Le Maire de Thue et Mue ; Vu le code de la commande publique Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Un contrat d'entretien doit être signé pour divers matériels, les salles des fêtes et la restauration scolaire de Thue et Mue

Considérant la proposition de l'entreprise TECNOREST;

## ARRETE

## **ARTICLE UNIQUE:**

L'entreprise TECNOREST est retenue pour entretenir divers matériels pour les salles des fêtes et la restauration scolaire au prix TTC de 2 280 euros.

Fait à THUE ET MUE, le : 1 1 AVR. 2024

Le maire, Michel LAFONT

